

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Camille Paradis

<https://www.cadre21.org/membres/9cb30df726d8979571bfb025>

Date d'obtention : 2021-11-19 18:48:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Sortir la trousse lorsqu'un élève vient nous voir pour une situation de sextage.

Il s'agit d'un protocole clair dans lequel nous suivons les étapes demandées lors d'une situation de sextage.

Il s'agit d'un partenariat avec le service de police de la région.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'éviter d'être subjectif

Être uniforme entre intervenants, entre écoles et entre les situations

Être structurer

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

S'en tenir aux étapes et aux questions proposées

Ne pas regarder les photos en question

Rencontrer tous les membres concernés